

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2025

Nombre de membres		
Affiliés	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote		
A l'unanimité des membres présents		
Pour : 10		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 13 Décembre à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 08/12/2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/12/2025.

Présent(s) : M. LONGCHAMON Vladimir, Maire, Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUZY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FAURE Pascal à M. POURTIER Stéphane

Absent(s) : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2025_08_02 - ETUDE DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA BASSE : APPROBATION, ATTRIBUTION ET FINANCEMENT

VU :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de la commande publique et notamment les dispositions relatives aux marchés à procédure adaptée (MAPA) ;
- la délibération n°2023_04_01 du 6 mai 2023 portant délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal ;
- la délibération n°2025_06_07 du 5 septembre 2025 approuvant le Dossier de consultation des entreprises établi par l'ADIT 63 et, autorisant M. le Maire à lancer la consultation ;

CONSIDERANT :

- la consultation réalisée sur la base d'un marché à procédure adaptée ouverte ;
- le rapport d'analyse des offres établi par l'ADIT 63 ;

Exposé de M. le Maire :

Rapport d'analyse des offres de l'ADIT 63

M. le Maire présente le rapport établi par l'ADIT 63 et expose que, suite à la procédure de consultation, quatre candidats ont transmis une offre dans les délais impartis :

- EURL Assainissement Environnement Conseil (AEC)
- SARL Conseils Etudes Environnement (CEE)
- SCOP Coopérative d'Etudes en Eau et Assainissement (C2EA)
- SARL Société d'Etudes et de Conseils en Assainissement et Eau (SECAE)

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 19 DEC 2025
ID : 063-216302380-20251213-2025_08_02-DE

Après analyse des offres selon les critères prévus au règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de :

SARL Société d'Etudes et de Conseils en Assainissement et Eau (SECAE)

Montant Tranche ferme : 11 130 € HT (13 356 € TTC)

Montant Tranche optionnelle : 450 € (540 € TTC)

Montant total Tranches ferme et optionnelle : 11 580 € (13 896 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. APPROUVE la réalisation de l'étude ;
2. RETIENT la SARL Société d'Etudes et de Conseils en Assainissement et Eau (SECAE) pour un montant total (*tranches ferme et optionnelle*) H.T. de 11 580 € ;
3. AUTORISE M. le Maire à signer le marché avec la SARL SECAE ;
4. APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépense totale H.T.	11 130 €
Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental (30%)	3 339 €
Autofinancement communal	7 791 €

5. SOLICITE l'aide financière du Conseil départemental à hauteur de 30 % du montant HT de l'étude ;
6. AUTORISE M. le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Conseil départemental et à signer tout document ou pièce nécessaire à son obtention ;
7. DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de toute pièce y afférente.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 18/12/2025

Le Maire

Vladimir LONGCHAMPS



Le secrétaire de séance

GUY LEMAITRE

GUY LEMAITRE